**ECPAT prépare un rapport et recherche des contributions du réseau.**

**Réponses aux questions pertinentes par Dar Al Amal .**

1. **Selon votre expérience, quels sont les éléments nécessaires à un système complet et fondé sur le droit de soins et de rétablissement des enfants victimes de vente et d’exploitation, y compris d’exploitation sexuelle?**

Dar Al Amal (DAA)est une Ong libanaise , fondée en 1970 . Sa mission est d’aider sans aucune discrimination ,des enfants à risque de toutes sortes de violence et surtout de l’exploitation sexuelle , et des jeunes filles et femmes en situation de violence,d’exploitation , de prostitution , et des femmes en conflit avec la loi , en vue de les soutenir , les prévenir et les protéger de tous ces risques et de reintégrer la societé .

DAA gère par des équipes multidisciplinaires deux centres de prévention et de protection adressés aux enfants à risque ,et un centre adressé à des jeunes filles et femmes victimes de l’exploitation sexuelle commerciale, et aussi un projet de réhabilitation et de réinsertion sociale adressé à des femmes incarcérees dans la prison et après leur sortie de prison .

Selon notre expérience, les élements nécessaires à un système complet et fondé sur le droit de soins et de rétablissement des enfants victimes de vente et d’exploitation, y compris d’exploitation sexuelle,doit se baser sur une Stratégie Nationale dans chaque pays pour assurer ces droits aux enfants.

Cette stratégie doit impliquer les secteurs public et privés : les strutures étatiques

(Ministeres : de Sante , d’Interieure , Education, Justice ,Affaires sociales ,Travail …..) ,

les Organisations internationales et locales , et les strutures privées qui doivent aussi assurer le droit des enfants victimes de vente et d’exploitation .

Il faut que la societé civile fasse pression pour que cette Stratégie ne soit pas seulement signée par les differents acteurs mais aussi respectée et bien implementée

1. **Fournissez des exemples de bonnes pratiques et initiatives réussies de programmes d’assistance et de réhabilitation, facilitant le rétablissement et la réintégration des enfants victimes de vente et d’exploitation, y compris d’exploitation sexuelle.**

Au Moyen Orient , il y a des pratiques et initiatives de programmes d’assistance et de réhabilitation ,facilitant le rétablissement et la réintegration des enfants victimes de vente et d’exploitation , y compris l’exploitation sexuelle . Ces initiatives sont surtout du secteur associatif mais sont insuffisantes.

Au Liban,les Ongs qui gèrent des programmes d’assistance et de réhabilitation adressés a ces enfants ,sont assez rares .

1

DAA est l’une de ces Ongs .Elle travaille beaucoup pour la création de réseaux avec d’autres Ongs qui sont dans la meme communauté . Les centres de DAA sont dans des communautés très pauvres , qui sont un grand risque pour les enfants de vente et

d’exploittaion, y compris l’exploittaion sexuelle. L’expérience de DAA aide les autres Ongs à améliorer leurs capacites , surtout que DAA utilise des outils qui peuvent aider les acteurs qui travaillent directement avec les enfants pour les aider

à se protéger . Exemple : Programme elaboré par Amane au Maroc , en partenariat avec : Ecpat,Acting For Life, Union Europeenne, Afd, Air France.

Ce programme de renforcement des conduites d’autoprotection des enfants face aux violences sexuelles est formé d’une boite à outils à l’intention des animateurs .Elle comprend des séances adressés aux enfants et d’autres séances adressés aux parents qui apprennent aux enfants à se protéger des violences sexuelles et aux parents à apprendre comment protéger leurs enfants des violences sexuelles .

Selon l’expérience de DAA et les bonne pratiques , l’equipe adapte les programmes selon les besoins et le contexte libanais .

Il est essentiel de travailler en réseaux afin d’aider et de protéger le plus grand nombre d’enfants, et améliorer la qualité des services rendus .

1. **Décrivez les obstacles que votre organisation a identifiés dans la création et la gestion de programmes d’assistance et de réhabilitation pour des enfants victimes de vente et d’exploitation, y compris d’exploitation sexuelle.**

DAA fait face a des obstacles continuels dans la création et gestion de programmes adresses a ces enfants :

* Manque de ressources humaines et financières pour couvrir les besoins
* L’afflux au Liban de refugiés syriens depuis le début de la guerre en Syrie (presque depuis 5 années ) , environ un million et demi , a augmenté la pauvreté et la misère et le risque des enfants à l’exploitation sexuelle , au trafic……
* Manque de structures pour réferer les cas qui ont besoin de suivre des programmes de réhabilitation que nous ne pouvons pas assurer .
* Les aides et donations des Etats étrangers et du Gouvernemnet Libanais et des Ongs internationales ,aux refugiés syriens ,ne vont souvent pas à la bonne place, et ne couvrent pas ces besoins cruciaux d’assistance à tous les niveaux et la réhabilitation pour des enfants victimes de vente et d’exploitation , y compris

l’exploitation sexuelle .

1. **Comment vous assurez-vous que les avis et besoins des enfants sont dûment pris en compte dans la conception et la provision de services de soin et de rétablissement?**

La politique de DAA est que les enfants et jeunes et femmes , bénéficiaires des programmes et activités , sont des partenaires réels.

Des Brainstormings sont faites avec eux , elles, et les membres de l’équipe avant la décision du genre d’activités à programmer .

2

Leurs besoins et avis sont pris en considération dans la conception et la décision des services de soins à réaliser .

Les bénéficiaires (Right Holders) , ont un role dans toutes les étapes : décision des activités, évaluation , ré-adaptation , couvrir besoins imprévus ……)

1. **Comment assurez-vous l’accès des enfants victimes aux services de soutien?**

Nous assurons l’accès des enfants victimes aux services de soutien par le suivi qui se fait par l’equipe .

Au Liban , si l’enfant,est victime d’exploitation sexuelle , il , elle, devrait etre retiré de la famille et de la communaute ou il(elle) vit , pour les proteger , L’Union pour la protection de l’enfance libanaise , est la seule Ong Libanaise qui peut faire cette procédure légale avec les juges pour mineurs.

Donc ,nous nous adressons à l’Upel , qui doit prendre en charge ce dossier . Et l’assistante sociale de DAA continue à faire le suivi de cet enfant meme si l’enfant ne vient plus au centre .

DAA s’assure de l’accès des enfants victimes aux services de soutien en collaborant avec les strutures existantes de professionnels ( Psychothérapeutes , medecins ……)

et fait le suivi nécessaire.

DAA travaille aussi directement avec les familles et les parents des enfants et la communauté .

Hoda Kara 12/05/2015

Directrice de Dar Al Amal

3